Cote FRC 703

L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX FRANÇOIS.

11 Février 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE s'avançant dans la carrière de ses travaux, reçoit de toutes parts les félicitations des Provinces, des Villes, des Communautés, les témoignages de la joie publique, les acclamations de la reconnoissance; mais elle entend aussi les murmures, les clameurs de ceux que blessent ou qu'affligent les coups portés à tant d'abus, à tant d'intérêts, à tant de préjugés. En s'occupant du bonheur de tous, elle s'inquiète des maux particuliers : elle pardonne à la prévention, à l'aigreur, à l'injustice; mais elle regarde comme un de ses devoirs de vous prémunir contre les influences de la calomnie, & de détruire les vaines terreurs dont on chercheroit à vous surprendre. Eh ! que n'a-t-on pas tenté pour vous égarer, pour ébranler votre confiance ! On a feint d'ignorer quel bien avoit fait l'Assemblée Nationale : nous allons vous le rappeler. On a élevé des difficultés contre ce qu'elle a fait : nous allons y répondre. On a répandu des doutes, on a fait naître des inquiétudes sur ce qu'elle fera : nous allons vous l'apprendre.

Qu'a fait l'Assemblée ?

Elle a tracé d'une main ferme au milieu des orages les principes de la Constitution qui assure à jamais votre liberté.

Les droits des hommes étoient méconnus, insultés depuis des siècles; ils ont été rétablis pour l'humanité

M+W 1424 IV 1.3207

entière dans cette déclaration qui sera à jamais le cri de ralliement contre les oppresseurs, & la Loi des Législateurs eux-mêmes.

La Nation avoit perdu le droit de décréter & les lois & les impôts : ce droit lui a été restitué, & en même temps ont été consacrés les vrais principes de la Monarchie, l'inviolabilité du Chef auguste de la Nation, & l'hérédité du Trône dans une famille si chère à tous les François.

Nous n'avions que des États généraux : vous avez maintenant une Assemblée Nationale, & elle ne peut plus vous être ravie.

Des Ordres nécessairement divisés & asservis à d'antiques prétentions y dictoient les Décrets, & pouvoient y arrêter l'essor de la volonté nationale. Ces Ordres n'existent plus : tout a disparu devant l'honorable qualité de Citoyen.

Tout étant devenu Citoyen, il vous falloit des défenseurs citoyens, & au premier signal on a vu cette Garde Nationale qui, rassemblée par le patriotisme, commandée par l'honneur, par-tout maintient ou ramène l'ordre, & veille avec un zèle infatigable à la sureté de chacun pour l'intérêt de tous.

Des privilèges sans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, composoient tout notre droit public : ils sont détruits, & à la voix de votre Assemblée les Provinces les plus jalouses des leurs ont applaudi à leur chute ; elles ont senti qu'elles s'enrichissoient de leur perte.

Une féodalité vexatoire, si puissante encore dans ses derniers débris, couvroit la France entière : elle a disparu sans retour.

Vous étiez soumis dans les Provinces au régime d'une administration inquiétante : vous en êtes affranchis.

Des ordres arbitraires attentoient à la liberté des Citoyens : ils sont anéantis.

Vous vouliez une organisation complète des Municipalités : elle vient de vous être donnée, & la créa-

tion de tous ces Corps, formés par vos suffrages, présente en ce moment dans toute la France le spectacle le plus imposant.

En même temps l'Assemblée Nationale a consommé l'ouvrage de la nouvelle division du Royaume, qui seule pouvoit effacer jusqu'aux dernières traces des anciens préjugés; substituer à l'amour propre de Province l'amour véritable de la Patrie; asseoir les bases d'une bonne représentation, & fixer à la fois les droits de chaque homme & de chaque canton, en raison de leurs rapports avec la chose publique : problème difficile, dont la solution étoit restée inconnue jusqu'à nos jours.

Dès long-temps vous désiriez l'abolition de la vénalité des Charges de Magistrature : elle a été prononcée. — Vous éprouviez le besoin d'une réforme, du moins provisoire, des principaux vices du Code criminel : elle a été décrétée, en attendant une réforme générale. — De toutes les parties du Royaume nous ont été adressées des plaintes, des demandes, des réclamations : nous y avons satisfait autant qu'il étoit en notre pouvoir. — La multitude des engagemens publics effrayoit : nous avons consacré les principes sur la foi qui leur est due. — Vous redoutiez le pouvoir des Ministres : nous leur avons imposé la loi rassurante de la responsabilité.

L'impôt de la Gabelle vous étoit odieux : nous l'avons adouci d'abord, & nous vous en avons promis l'entière destruction; car il ne nous suffit pas que les impôts soient indispensables pour les besoins publics, il faut encore qu'ils soient justifiés par leur égalité, leur sagesse, leur douceur.

Des pensions immodérées, prodiguées souvent à l'insu de votre Roi, vous raviſſoient le fruit de vos labeurs : nous avons jeté sur elles un premier regard sévère, & nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une stricte justice.

Enfin les finances demandoient d'immenses réformes : secondés par le Ministre qui a obtenu votre confiance, nous y avons travaillé sans relâche, & bientôt vous allez en jouir.

Voilà notre ouvrage, François, ou plutôt voilà le vôtre; car nous ne ſommes que vos organes, & c'eſt vous qui nous avez éclairés, encouragés, ſoutenus dans nos travaux. Quelle époque que celle à laquelle nous ſommes enfin parvenus! Quel honorable héritage vous allez tranſmettre à votre poſtérité! Élevés au rang de Citoyens, admiſſibles à tous les emplois, Cenſeurs éclairés de l'Adminiſtration, quand vous n'en ſerez pas les dépoſitaires, sûrs que tout ſe fait & par vous & pour vous, égaux devant la Loi, libres d'agir, de parler, d'écrire, ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune; quelle plus belle condition! Pourroit-il être encore un ſeul Citoyen, vraiment digne de ce nom, qui osât tourner ſes regards en arrière, qui voulût relever les débris dont nous ſommes environnés, pour en récompoſer l'ancien édifice!

Et pourtant que n'a-t-on pas dit? que n'a-t-on pas fait pour affoiblir en vous l'impreſſion naturelle que tant de biens doivent produire?

Nous avons tout détruit, a-t-on dit: c'eſt qu'il falloit tout reconſtruire. Et qu'y a-t-il donc tant à regretter? Veut-on le ſavoir? Que ſur tous les objets réformés ou détruits, l'on interroge les hommes qui n'en profitoient pas; qu'on interroge même la bonne foi des hommes qui en profitoient; qu'on écarte ceux-là qui, pour ennoblir les afflictions de l'intérêt perſonnel, prennent aujourd'hui pour objet de leur commiſération, le ſort de ceux qui, dans d'autres temps, leur furent ſi indifférens; & l'on verra ſi la réforme de chacun de ces objets ne réunit pas tous les ſuffrages, faits pour être comptés.

Nous avons agi avec trop de précipitation... & tant d'autres nous ont reproché d'agir avec trop de lenteur! Trop de précipitation! Ignore-t-on que c'eſt en attaquant, en renverſant tous les abus à la fois, qu'on peut eſpérer de s'en voir délivré ſans retour; qu'alors, & alors ſeulement, chacun ſe trouve intéreſſé à l'établiſſement de l'ordre; que les réformes lentes & par-

tielles ont toujours fini par ne rien réformer; enfin, que l'abus que l'on conserve devient l'appui, & bientôt le restaurateur de tous ceux qu'on croyoit avoir détruits?

Nos Assemblées sont tumultueuses... Et qu'importe, si les Décrets qui en émanent sont sages? Nous sommes, au reste, loin de vouloir présenter à votre admiration les détails de tous nos débats. Plus d'une fois nous en avons été affligés nous-mêmes; mais nous avons senti en même temps qu'il étoit trop injuste de chercher à s'en prévaloir, & qu'après tout cette impétuosité étoit l'effet presqu'inévitable du premier combat qui se soit peut-être jamais livré entre tous les principes & toutes les erreurs.

On nous accuse d'avoir aspiré à une perfection chimérique... Reproche bizarre, qui n'est, on le voit bien, qu'un vœu mal déguisé pour la perpétuité des abus. L'Assemblée Nationale ne s'est point arrêtée à ces motifs servilement intéressés ou pusillanimes: elle a eu le courage, ou plutôt la raison, de croire que les idées utiles, nécessaires au genre humain, n'étoient point exclusivement destinées à orner les pages d'un livre, & que l'Être suprême, en donnant à l'homme la perfectibilité, apanage particulier de sa nature, ne lui avoit pas défendu de l'appliquer à l'ordre social, devenu le plus universel de ses intérêts, & presque le premier de ses besoins.

Il est impossible, a-t-on dit, de régénérer une Nation vieille & corrompue... Que l'on apprenne qu'il n'y a de corrompu que ceux qui veulent perpétur des abus corrupteurs, & qu'une Nation se rajeunit, le jour où elle a résolu de renaître à la liberté. Voyez la génération nouvelle. Comme déjà son cœur palpite de joie & d'espérance! comme ses sentimens sont purs, nobles, patriotiques! Avec quel enthousiasme on la voit chaque jour briguer l'honneur d'être admise à prêter le serment de Citoyen!... Mais pourquoi répondre à un aussi misérable reproche! L'Assemblée Nationale seroit-elle donc réduite à s'excuser de n'avoir pas désespéré du Peuple François!

*

On n'a encore rien fait pour le Peuple, a-t-on osé dire... Et c'est sa cause qui triomphe par-tout. Rien fait pour le Peuple! Et chaque abus que l'on a détruit ne lui prépare-t-il pas, ne lui assure-t-il pas un soulagement? Étoit-il un seul abus qui ne pesât sur le Peuple?

Il ne se plaignoit pas... C'est que l'excès de ses maux étouffoit ses plaintes... Maintenant il est malheureux... Dites plutôt: Il est encore malheureux... Mais il ne le sera pas long-temps; nous en faisons le serment.

Nous avons détruit le pouvoir exécutif... Non: dites le pouvoir ministériel; & c'est lui qui détruisoit, qui souvent dégradoit le pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif, nous l'avons éclairé en lui montrant ses véritables droits; surtout nous l'avons ennobli en le faisant remonter à la véritable source de sa puissance, la puissance du Peuple.

Il est maintenant sans force... Contre la Constitution & la Loi: cela est vrai; mais en leur faveur il sera plus puissant qu'il ne le fut jamais.

Le Peuple s'est armé... Oui, pour sa défense: il en avoit besoin. Mais dans plusieurs endroits il en est résulté des malheurs... Peut-on les reprocher à l'Assemblée Nationale? peut-on lui imputer des désastres dont elle gémit, qu'elle a voulu prévenir, arrêter par toute la force de ses Décrets, & que va faire cesser sans doute l'union désormais indissoluble entre les deux pouvoirs, & l'action irrésistible de toutes les forces nationales?

Nous avons passé nos pouvoirs. La réponse est simple. Nous étions inconteſtablement envoyés pour faire une Constitution: c'étoit le vœu, c'étoit le besoin de la France entière. Or étoit-il possible de la créer, cette Constitution, de former un ensemble, même imparfait, de Décrets constitutionnels, sans la plénitude des pouvoirs que nous avons exercés? Disons plus: sans l'Assemblée Nationale, la France étoit perdue; sans le principe qui soumet tout à la pluralité des suffrages libres, & qui a fait tous nos Décrets, il est impossible de concevoir une Assemblée Nationale; il est impossible

de concevoir, nous ne disons pas une Constitution, mais même l'espoir de détruire irrévocablement le moindre des abus. Ce principe est d'éternelle vérité; il a été reconnu dans toute la France; il s'est reproduit de mille manières dans ces nombreuses Adresses d'adhésion qui rencontroient sur toutes les routes cette foule de libelles où l'on nous reproche d'avoir excédé nos pouvoirs. Ces Adresses, ces félicitations, ces hommages, ces sermens patriotiques, quelle confirmation de ces pouvoirs que l'on vouloit nous contester!

Tels sont, François, les reproches que l'on fait à vos Représentans dans cette foule d'écrits coupables où l'on affecte le ton d'une douleur citoyenne. Ah! vainement on s'y flatte de nous décourager : notre courage redouble; vous ne tarderez pas à en ressentir les effets.

L'Assemblée va vous donner une Constitution militaire qui, composant l'armée de Soldats citoyens, réunira la valeur qui défend la Patrie, & les vertus civiques qui la protègent sans l'effrayer.

Bientôt elle vous présentera un système d'impositions qui ménagera l'agriculture & l'industrie, qui respectera enfin la liberté du Commerce, un système qui, simple, clair, aisément conçu de tous ceux qui payent, déterminera la part qu'ils doivent, rendra facile la connoissance si nécessaire de l'emploi des revenus publics, & mettra sous les yeux de tous les François le véritable état des finances, jusqu'à présent labyrinte obscur, où l'œil n'a pu suivre la trace des trésors de l'État.

Bientôt un Clergé citoyen, soustrait à la pauvreté, comme à la richesse, modèle à la fois du riche & du pauvre, pardonnant les expressions injurieuses d'un délire passager, inspirera une confiance vraie, pure, universelle, que n'altérera ni l'envie qui outrage, ni cette sorte de pitié qui humilie; il fera chérir encore davantage la Religion, il en accroîtra l'heureuse influence par des rapports plus doux & plus intimes entre les Peuples & les Pasteurs, & il n'offrira plus le spectacle que le

patriotiſme du Clergé lui-même a plus d'une fois dénoncé dans cette Aſſemblée, de l'oiſiveté opulente, & l'activité ſans récompenſe.

Bientôt un ſyſtème de Lois criminelles & pénales, dictées par la raiſon, la juſtice, l'humanité, montrera, juſque dans la perſonne des victimes de la Loi, le reſpect dû à la qualité d'homme, reſpect ſans lequel on n'a pas le droit de parler de morale.

Un Code de Lois civiles, confié à des Juges déſignés par votre ſuffrage, & rendant gratuitement la juſtice, fera diſparoître toutes ces Lois obſcures, compliquées, contradictoires, dont l'incohérence & la multitude ſembloient laiſſer, même à un Juge intégre, le droit d'appeler juſtice ſa volonté, ſon erreur, quelquefois ſon ignorance; mais juſqu'à ce moment vous obéirez religieuſement à ces mêmes Lois, parce que vous ſavez que le reſpect pour toute Loi non encore révoquée eſt la marque diſtinctive du vrai Citoyen.

Enfin nous terminerons nos travaux par un Code d'inſtruction & d'éducation nationale, qui mettra la Conſtitution ſous la ſauve-garde des générations naiſſantes; & faiſant paſſer l'inſtruction civique par tous les degrés de la repréſentation, nous tranſmettrons dans toutes les claſſes de la ſociété les connoiſſances néceſſaires au bonheur de chacune de ces claſſes, en même temps qu'à celui de la ſociété entière.

Voyez, François, la perſpective de bonheur & de gloire qui s'ouvre devant vous. Il reſte encore quelques pas à faire, & c'eſt où vous attendent les détracteurs de la révolution. Défiez-vous d'une impétueuſe vivacité, redoutez ſurtout les violences, car tout déſordre peut devenir funeſte à la liberté. Vous chériſſez cette liberté; vous la poſſédez maintenant: montrez-vous dignes de la conſerver; ſoyez fidelles à l'eſprit, à la lettre des Décrets de vos Repréſentans, acceptés ou ſanctionnés par le Roi. Diſtinguez ſoigneuſement les droits abolis ſans rachat, & les droits rachetables, mais encore exiſtans: que les premiers ne ſoient plus exigés, mais

que les seconds ne soient point refusés. Songez aux trois mots sacrés qui garantissent ces Décrets : LA NATION, LA LOI, LE ROI. La Nation, c'est vous : la Loi, c'est encore vous, c'est votre volonté : le Roi, c'est le gardien de la Loi. Quels que soient les mensonges qu'on prodigue, comptez sur cette union. C'est le Roi qu'on trompoit ; c'est vous qu'on trompe maintenant, & la bonté du Roi s'en afflige : il veut préserver son Peuple des flatteurs, qu'il a éloignés du trône. Il en défendra le berceau de son fils ; car, au milieu de vos Représentans, il a déclaré qu'il faisoit de l'héritier de la Couronne le gardien de la Constitution.

Qu'on ne nous parle plus de deux partis. Il n'en est qu'un : nous l'avons tous juré ; c'est celui de la liberté. Sa victoire est sûre, attestée par les conquêtes qui se multiplient tous les jours. Laissez d'obscurs blasphémateurs prodiguer contre nous les injures, les calomnies ; pensez seulement que, s'ils nous louoient, la France seroit perdue. Gardez-vous surtout de réveiller leurs espérances par des fautes, par des désordres, par l'oubli de la Loi. Voyez comme ils triomphent de quelques délais dans la perception de l'impôt. Ah ! ne leur préparez pas une joie cruelle ! Songez que cette dette... Non, ce n'est plus une dette : c'est un tribut sacré, & c'est la Patrie maintenant qui le reçoit pour vous, pour vos enfans ; elle ne le laissera plus prodiguer aux déprédateurs qui voudroient voir tarir pour l'État le trésor public, maintenant tari pour eux ; ils aspiroient à des malheurs qu'a prévenus, qu'a rendus impossibles la bonté magnanime du Roi. François, secondez votre Roi ; par un saint & immuable respect pour la Loi, défendez contre eux son bonheur, ses vertus, sa véritable gloire ; montrez qu'il n'eut jamais d'autres ennemis que ceux de la liberté ; montrez que pour elle & pour lui votre constance égalera votre courage ; que pour la liberté dont il est le garant, on ne se lasse point, on est infatigable. Votre lassitude étoit le dernier espoir des ennemis de la révolution ; ils le perdent ; pardonnez-

leur d'en gémir ; & déplorez, sans les haïr, ce reste de foiblesse, toutes ces misères de l'humanité. Cherchons, disons même ce qui les excuse. Voyez quel concours de causes a dû prolonger, entretenir, presque éterniser leur illusion. Eh ! ne faut-il pas quelque temps pour chasser de sa mémoire les fantômes d'un long rêve, les rêves d'une longue vie ! Qui peut triompher en un moment des habitudes de l'esprit, des opinions inculquées dans l'enfance, entretenues par les formes extérieures de la société, long-temps favorisées par la servitude publique qu'on croyoit éternelle, chères à un genre d'orgueil qu'on imposoit comme un devoir, enfin mises sous la protection de l'intérêt personnel, qu'elles flattoient de tant de manières ! Perdre à la fois ses illusions, ses espérances, ses idées les plus chéries, une partie de sa fortune : est-il donné à beaucoup d'hommes de le pouvoir sans quelques regrets, sans des efforts, sans des résistances d'abord naturelles, & qu'ensuite un faux point d'honneur s'impose quelquefois à lui-même ? Eh ! si dans cette classe naguère si favorisée, il s'en trouve quelques-uns qui ne peuvent se faire à tant de pertes à la fois, soyez généreux ; songez que dans cette même classe il s'est trouvé des hommes qui ont osé s'élever à la dignité de Citoyens, intrépides défenseurs de vos droits, & dans le sein même de leur famille, opposant à leurs sentimens les plus tendres le noble enthousiasme de la liberté.

Plaignez, François, les victimes aveugles de tant de déplorables préjugés ; mais sous l'empire des Lois que le mot de vengeance ne soit plus prononcé. Courage, persévérance, générosité, les vertus de la liberté, nous vous les demandons au nom de cette liberté sacrée, seule conquête digne de l'homme, digne de vous, par les efforts, par les sacrifices que vous avez faits pour elle, par les vertus qui se sont mêlées aux malheurs inséparables d'une grande révolution ; ne retardez point, ne déshonorez point le plus bel ouvrage dont les annales du monde nous aient transmis la mémoire.

Qu'avez-vous à craindre ? Rien, non, rien qu'une funeste impatience : encore quelques momens... C'eſt pour la liberté ! Vous avez donné tant de ſiècles au deſpotiſme ! Amis, Citoyens, une patience généreuſe, au lieu d'une patience ſervile. Au nom de la Patrie, vous en avez une maintenant ; au nom de votre Roi, vous avez un Roi. Il eſt à vous ; non plus le Roi de quelques milliers d'hommes, mais le Roi des François... de tous les François. Qu'il doit mépriſer maintenant le deſpotiſme ! qu'il doit le haïr ! ROI D'UN PEUPLE LIBRE, comme il doit reconnoître l'erreur de ces illuſions menſongères qu'entretenoit ſa Cour, qui ſe diſoit ſon Peuple ! Preſtiges répandus autour de ſon berceau, enfermés comme à deſſein dans l'éducation royale, & dont on a cherché dans tous les temps à compoſer l'entendement des Rois, pour faire des erreurs de leurs penſées le patrimoine des Cours. Il eſt à vous : qu'il nous eſt cher ! Ah ! depuis que ſon Peuple eſt devenu ſa Cour, lui refuſerez-vous la tranquillité, le bonheur qu'il mérite ? Déſormais qu'il n'apprenne plus aucune de ces ſcènes violentes qui ont tant affligé ſon cœur ; qu'il apprenne au contraire que l'ordre renaît ; que par-tout les propriétés ſont reſpectées, défendues ; que vous recevez, que vous placez ſous l'égide des Lois l'innocent, le coupable... De coupable ! il n'en eſt point, ſi la Loi ne l'a prononcée. Ou plutôt qu'il apprenne encore, votre vertueux Monarque, quelques-uns de ces traits généreux, de ces nobles exemples qui déjà ont illuſtré le berceau de la liberté françoiſe..... Étonnez-le de vos vertus, pour lui donner plutôt le prix des ſiennes, en avançant pour lui le moment de la tranquillité publique, & le ſpectacle de votre félicité.

Pour nous, pourſuivant notre tâche laborieuſe, voués, conſacrés au grand travail de la Conſtitution, votre ouvrage, autant que le nôtre, nous le terminerons, aidés de toutes les lumières de la France, & vainqueurs de tous les obſtacles. Satisfaits de notre conſcience, convaincus, & d'avance heureux de votre

598

prochain bonheur, nous placerons entre vos mains ce dépôt sacré de la Constitution, sous la garde des vertus nouvelles, dont le germe enfermé dans vos ames vient d'éclore aux premiers jours de la liberté.

Signés BUREAUX DE PUZY, *Président;* LABORDE DE MEREVILLE; l'Abbé EXPILLY; le Vicomte DE NOAILLES; GUILLOTIN; le Baron DE MARGUERITES; le Marquis DE LA COSTE, *Secrétaires.*

Sur la copie de l'Imprimerie Nationale,

A MONTAUBAN,

De l'Imprimerie de FONTANEL, Imprimeur du Roi.